



**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF (EXCO) À LA CINQUANTIÈME SESSION
DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ORGANISÉE VIRTUELLEMENT DU 10 AU
12 DÉCEMBRE 2021 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU LESOTHO**

ONT PARTICIPÉ :

1. Hon. Président, l'avocat Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda,
(Président par intérim) Membres de la mémoire institutionnelle Zimbabwe
2. L'honorable Darren Bergman (Trésorier) Afrique du Sud
3. Hon. Polson Majaga Botswana
4. Hon. Andre Leon Tumba (Représentant de l'Hon. Christophe
Mbosho N'kodia Pwanga, Président du FP-SADC) RDC
5. Hon. Tsēpang Chita-Mosena Lesotho
6. Hon. Vice-président Madalitso Kazombo Malawi
7. Hon. Président Professeur. Peter H. Katjavivi Namibie
8. Hon. Rosie Bistoquet Seychelles
9. Hon. Selemani Jumanne Zedi Tanzanie
10. Hon. Mutinta Mazoka, représentant de S.E. *Hon. Présidente
Nelly Mutt* Zambie
11. Hon. Ann-Marie Mbilambangu, (Ex-Officio) Présidente du Caucus
régional des femmes parlementaires (RWPC)
12. Hon. Samuel Dalitso Kawale Membres de la mémoire institutionnelle Malawi
13. Hon. Dought Ndiweni Zimbabwe

EXCUSES POUR L'ABSENCE

1. Hon. Président Christophe MBOSO N'kodia Pwanga RDC
2. Hon. Dr. Fiarovana Lovanirina Celéstin (Vice-président) Madagascar
3. Hon. Président Fernando da Piedade Dias dos Santos Angola
4. Hon. Josefina Petra Diakite, Membres de la mémoire institutionnelle, Angola
5. Hon. Président Petros Mavimbela Eswatini
6. Hon. Isaac Mmemo Magagula, Membres de la mémoire institutionnelle, Eswatini
7. Hon. Présidente Esperanca Laurinda Francisco Nhiuane
Bias, Membres de la mémoire institutionnelle, Mozambique
8. Hon. Jerónima Agostinho Mozambique
9. S.E Hon. Présidente Nelly Mutti Zambie

1. INTRODUCTION

- 1.1** L'article 12(1) de la Constitution du Forum parlementaire de la SADC prévoit que :

Le Comité exécutif est chargé de gérer les affaires du Forum, de donner une orientation au Secrétariat et de veiller à ce que les décisions de l'Assemblée plénière soient mises en œuvre ; il est responsable devant l'Assemblée plénière.

- 1.2** Conformément à son mandat, le Comité exécutif (EXCO) de la SADC Le Forum parlementaire de la SADC (FP-SADC) s'est réuni au Premier Hotel O.R. Tambo International Airport à Johannesburg (Afrique du Sud), du 12 au 13 novembre 2021. Le Comité exécutif présente maintenant son rapport contenant ses recommandations et ses résolutions à la 50^e session de l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note, les examine et les adopte le cas échéant.

2.0 PERCÉE DANS LA TRANSFORMATION DU FORUM EN UN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC

- 2.1** Le Comité exécutif a le plaisir d'informer l'Assemblée plénière que le 41^e Sommet de la SADC, qui s'est tenu à Lilongwe (Malawi) du 17 au 18 août 2021, a finalement approuvé la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement régional de la SADC, avec une feuille de route pour tracer la voie à suivre en termes d'amendements au Traité de la SADC et de rédaction du Protocole établissant le Parlement de la SADC. Une fois que les amendements au traité de la SADC et au protocole auront été signés par les trois quarts des États membres, la transformation deviendra effective à partir de la date spécifiée pour son entrée en vigueur. Dans ce contexte, le groupe de travail conjoint composé du secrétariat du Forum parlementaire de la SADC et du secrétariat de la SADC, mis en place aux fins de la transformation, continuera à travailler sur les questions de procédure afin que le Forum soit prêt pour la transformation dans les deux prochaines années.
- 2.2** Le Comité exécutif invite la 50^e Assemblée plénière à exprimer sa gratitude à l'équipe de lobbying composée d'honorables présidents dirigée par l'avocat Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe, aux présidents et membres actuels et anciens du Forum parlementaire de la SADC, à l'équipe spéciale sur la transformation présidée conjointement par l'ancienne secrétaire exécutive de la SADC, Dr. Stergomena Lawrence Tax et la Secrétaire Générale, Mme Boemo Sekgoma, ainsi que tous les membres et fonctionnaires qui ont joué un rôle actif dans l'approbation de l'Agenda de Transformation.

2.3 Le Comité exécutif encourage tous les membres du Forum parlementaire de la SADC à continuer à mener des actions de prospection au niveau national afin de s'assurer que les dernières étapes de l'aboutissement du Parlement de la SADC soient franchies conformément à la feuille de route, en particulier la liaison avec les bureaux juridiques des États en vue d'approuver les amendements au Traité de la SADC et au Protocole.

3.0 RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à féliciter et à accueillir officiellement la responsable de la gouvernance institutionnelle, Mme Clare Musonda, qui a pris ses fonctions le 10 juillet 2021, après approbation de sa nomination par la 49^e Assemblée plénière organisée virtuellement par l'Assemblée nationale du Botswana en juin 2021. Le Comité exécutif est convaincu que sa présence et sa riche expérience de l'administration parlementaire allégeront la charge de la Secrétaire générale et apporteront une valeur ajoutée au Parlement de la SADC, en particulier pendant le processus de transition.

4.0 RÉVISION DU CADRE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

4.1 L'Assemblée plénière se rappellera que les salaires du Secrétariat n'ont pas été revus depuis 2012. En conséquence, et conscient de l'impact négatif de cette appellation erronée sur le moral et la motivation du personnel, le Comité exécutif a lancé un exercice d'évaluation des emplois et de révision des salaires visant à formuler des propositions pour une révision à la hausse du cadre de rémunération, afin de garantir que les salaires du personnel demeurent compétitifs et que l'organisation continue de fonctionner de manière optimale, notamment dans la perspective de sa transformation. Le rapport du consultant chargé de mener l'exercice d'évaluation des emplois et de révision des salaires a été soumis à un processus d'examen approfondi par le Comité des greffiers/secrétaires généraux avant d'être examiné par le Comité exécutif.

4.2 Après avoir examiné attentivement le rapport, le Comité exécutif a résolu de recommander à l'Assemblée plénière que :

- i. Les salaires soient augmentés de 70% du point de référence recommandé par l'exercice de révision des salaires pour le personnel actuel du Forum uniquement, avec effet au 1er avril 2021. (La ventilation détaillée et les implications financières correspondantes pour le Forum figureront dans le rapport du trésorier).
- ii. En attendant, pour pallier le manque de personnel, la Secrétaire générale devra indiquer les domaines critiques dans lesquels le

Forum a besoin de personnel supplémentaire et les Parlements membres devront être encouragés à détacher du personnel à ces postes.

- iii. Pour le moment, il est demandé aux parlements membres de la SADC de financer entièrement et de détacher un directeur des programmes et des affaires parlementaires et un responsable de programme auprès du Forum, à temps plein, pendant au moins trois ans.

4.4 Les propositions ci-dessus sont présentées à l'Assemblée plénière pour examen et approbation.

5.0 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

5.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à féliciter le Secrétariat pour avoir continué à renforcer la coopération interparlementaire et à positionner le Forum comme un leader en matière de normes et de meilleures pratiques parlementaires, conformément au plan stratégique du Forum parlementaire de la SADC. À cet égard, la République du Venezuela a invité le Forum à participer à une mission d'observation électorale lors de ses élections régionales et municipales organisées le 21 novembre 2021. Le Forum s'est dûment exécuté et a affecté à la mission une délégation composée de membres des parlements du Mozambique et du Zimbabwe ainsi que deux membres du personnel du Forum.

5.2 L'Assemblée plénière est en outre invitée à noter que les initiatives de mise en réseau interparlementaire du Forum sont allées au-delà de la coopération Sud-Sud, puisque des liens bilatéraux continuent d'être renforcés avec des partenaires tels que le Forum parlementaire européen (EPF), l'Initiative Clinton pour l'accès aux soins de santé (CHAI), l'Union interparlementaire (UIP), entre autres. Le Forum est donc bien placé pour continuer à renforcer les liens bilatéraux et multilatéraux à travers le monde en vue de diffuser ses normes normatives et d'accroître sa visibilité en tant qu'organisation interparlementaire de qualité et de renommée.

6.0 COOPÉRATION AVEC LE PARTENARIAT MONDIAL DIRIGÉ PAR LE G7

6.1 L'Assemblée plénière peut se rappeler que la biosécurité et la biosûreté sont des questions qui touchaient déjà l'Afrique australe dans la période précédant la Covid-19 et que le développement des vaccins entraînait une augmentation des biodéchets et des biomatériaux qu'il fallait éliminer de manière écologique. À cet égard, le Groupe des sept pays (G7), dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, a collaboré avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) afin de lancer de vastes consultations en Afrique avec de

multiples parties prenantes sur la biosécurité, y compris le FP-SADC. Le CDC Afrique a donc organisé une réunion consultative d'engagement des parties prenantes du 8 au 12 novembre 2021 et le Forum a participé au panel relatif à l'engagement parlementaire et à la nécessité de changer les politiques et les lois relatives à la biosécurité au niveau de la SADC. L'Assemblée plénière est invitée à prendre note des développements ci-dessus concernant les initiatives de coopération Nord-Sud du Forum, qui sont de bon augure pour l'avancement des objectifs stratégiques du Forum.

7.0 CONTRIBUTIONS AU TRAITÉ SUR LA PANDÉMIE MENÉES PAR L'OMS

7.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que le Comité des greffiers/secrétaires généraux a convoqué une réunion extraordinaire le 17 septembre 2021 afin de délibérer sur l'adoption éventuelle d'un traité sur les pandémies en tant que recommandation émanant du Groupe indépendant de l'OMS pour la préparation et la réponse aux pandémies (IPPPR). Les délibérations de la réunion ont abouti à une résolution selon laquelle les greffiers/secrétaires généraux s'engageront plus activement auprès de leurs ministères de tutelle respectifs afin de collaborer à l'élaboration du traité avec l'OMS. Dans le même temps, le Forum continuera à renforcer les capacités des membres du Parlement sur le thème de la préparation à la pandémie, qui est plus large que le champ d'application de la Covid-19.

7.2 Dans le même ordre d'idées, le Comité exécutif attire l'attention de l'Assemblée plénière sur le fait inquiétant que la lutte contre la pandémie de Covid-19 est compromise par l'accès inéquitable aux vaccins, en particulier pour les populations du monde en développement, y compris l'Afrique, où l'accès aux vaccins est actuellement inférieur à 3 % pour l'ensemble du continent. Les disparités actuelles en matière d'accès aux vaccins ne font que perpétuer la pauvreté et les inégalités, en particulier lorsque l'accès aux vaccins se fait au détriment des pays en développement. Une telle situation est un affront au droit humain à la santé et à la vie. Le Comité exécutif appelle la 50^e Assemblée plénière à s'exprimer d'une seule voix pour condamner le nationalisme ou l'apartheid vaccinal, qui va à l'encontre de la devise opérationnelle du programme de développement post-millénaire : « Ne laisser personne et aucun endroit derrière ». Le Comité exécutif implore également les parlementaires de la SADC d'utiliser leur présence dans d'autres plateformes interparlementaires telles que l'UIP pour s'élever contre le nationalisme des vaccins et attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question.

8.0 ADHÉSION DE L'UNION DES COMORES POUR COMPLÉTER LA FAMILLE DE LA SADC

L'Assemblée plénière est priée de noter qu'avec l'adhésion gracieuse du Parlement de Madagascar au Forum en décembre 2019, l'objectif est désormais de s'assurer que le dernier des seize pays de la SADC, à savoir l'Union des Comores, rejoigne le FP-SADC. Cette dernière étape est cruciale avant la transformation en Parlement régional de la SADC, car la composition du Forum devrait être la même que celle de la SADC, qui inclut l'Union des Comores. Le Comité exécutif encourage donc les membres du groupement d'îles de l'océan Indien à compléter les efforts du Secrétariat et du Président du Parlement des Seychelles, M. Roger Mancienne, en aidant à persuader le Parlement des Comores de rejoindre le Forum.

9.0 ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PLAN STRATÉGIQUE ET CONCEPTION D'UN NOUVEAU PLAN POUR LA PÉRIODE 2024-2028

9.1 Il est rappelé à l'Assemblée plénière que le plan stratégique quinquennal du Forum, qui commence le 1er janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2023, doit faire l'objet d'un examen à mi-parcours. Par conséquent, les termes de référence pour l'engagement d'un consultant chargé de mener l'évaluation à mi-parcours ont été largement publiés et les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront présentés lors de la 51^e session de l'Assemblée plénière. Il est prévu que les résultats de cette évaluation aideront le Forum à affiner, si nécessaire, la mise en œuvre du plan stratégique au cours des deux années et demie restantes, ainsi qu'à jeter les bases de la conception du prochain plan stratégique quinquennal (2024-2028). L'Assemblée plénière est donc invitée à porter la question à l'attention des parlements nationaux respectifs afin qu'ils participent pleinement à l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique actuel (2019-2023), ainsi qu'à la rédaction du plan stratégique succédant (2024-2028).

10.0 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DU FP-SADC

10.1 Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière des initiatives ci-après, qui sont mises en œuvre dans le but d'accroître la visibilité du Forum, notamment dans la perspective de sa transformation :

- (a) Des déclarations ainsi que des messages Twitter continueront d'être publiés à l'occasion des Journées internationales des Nations Unies concernant le Forum parlementaire de la SADC, y compris des déclarations conjointes du Forum et de ses partenaires ;
- (b) Une série de documents sera préparée concernant les initiatives du Forum, en particulier les initiatives historiques telles que la transformation en un Parlement de la SADC ;

- (c) D'autres compétences seront recherchées pour que la stratégie médiatique du Forum fonctionne efficacement, notamment en permettant au spécialiste des médias détaché par le Parlement sud-africain d'interagir avec des personnes ayant des compétences et des connaissances linguistiques différentes (francophones et lusophones) afin de renforcer la stratégie médiatique du Forum, de développer des bulletins d'information, des articles et d'autres supports médiatiques en vue de rendre le Forum aussi visible que possible, dans les trois langues de travail du Forum ;
- (d) Le personnel des médias, les responsables de l'information et ceux des relations publiques des parlements nationaux seront activement engagés afin d'aider le Forum à mettre en œuvre une stratégie médiatique définie en vue d'assurer, d'une part, la visibilité du Forum au niveau national dans chaque État membre et, d'autre part, l'élaboration de matériel médiatique commun pouvant être utilisé pour la sensibilisation au niveau régional et international,
- (e) La stratégie médiatique du Forum sera incluse dans le plan stratégique de l'organisation (2024-2028).

11.0 MISE À JOUR DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)

Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que, du mois d'août au mois d'octobre 2021, plus de vingt et une consultations des parties prenantes ont été menées sur la loi type de la SADC relative à la violence basée sur le genre, notamment avec des commissaires aux droits de l'homme, des avocats de la SADC, des juristes, des juges présidents, des officiers de justice, des magistrats, des représentants de la police et des ministères concernés, pour n'en citer que quelques-unes. En outre, une session conjointe des comités permanents du Forum a été convoquée du 15 au 18 novembre 2021 afin de valider le projet final de la loi type relative à la violence basée sur le genre, section par section, et ce projet sera présenté à la 50^e Assemblée plénière pour adoption.

12.0 MISE A JOUR DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)

L'Assemblée plénière est invitée à noter que des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration de la loi type sur la gestion des finances publiques. Une réunion de mise à jour a été organisée avec le rédacteur juridique le 11 novembre 2021 et un calendrier des consultations des parties prenantes a depuis été approuvé par le groupe de travail technique pour la période de janvier à avril 2022. Il

est prévu que la loi type soit prête à être adoptée lors de la 52^e Assemblée plénière du Forum.

13.0 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SEIN DU FORUM ET ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PARTENAIRES

Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à reconnaître et à apprécier les nombreux programmes de renforcement des capacités lancés par le Forum et ses partenaires dans divers domaines, y compris, mais sans s'y limiter, le genre, le commerce, les relations publiques, le constitutionnalisme, la démocratie, la santé publique, la santé sexuelle et reproductive, la violence basée sur le genre, la gestion des finances publiques, les technologies de l'information, les rapports Hansard (transcriptions parlementaires) et d'autres questions d'intérêt parlementaire. Cette expertise en matière de renforcement des capacités a positionné le Forum comme un leader dans le développement des compétences des députés, du personnel parlementaire et d'autres partenaires tels que les organisations de la société civile. Ainsi, lors des consultations sur la loi type relative à la violence basée sur le genre menée par le Forum, les partenaires se sont engagés à verser plus de 22 millions de dollars namubiens, soit plus que les contributions annuelles des parlements membres au Forum. Cela démontre clairement la bonne volonté dont jouit le Forum en matière de coopération et de leadership interparlementaires.

14.0 QUESTIONS PRÉALABLES À PRENDRE EN COMPTE AVANT DE DÉCIDER DE REVENIR AUX RÉUNIONS PHYSIQUES

14.1 Le Comité exécutif se rappelle que la 47^e Assemblée plénière a entériné la décision de faire passer toutes les réunions en mode virtuel jusqu'à nouvel ordre et l'adoption ultérieure du Règlement intérieur spécial pour les réunions virtuelles en cas de force majeure.

Cependant, le Comité exécutif note qu'avec la dissipation progressive de la pandémie de Covid-19 dans la région de la SADC, il pourrait bientôt être possible de revenir à des réunions physiques. À cet égard, le Comité exécutif propose que, dans l'intervalle, le Forum adopte une approche hybride comprenant des réunions en partie physiques et en partie virtuelles, tout en continuant à surveiller la situation dans la région, étant donné que le déploiement des vaccins et les exigences en matière de vaccination diffèrent selon les pays de la SADC. La question est soumise à l'Assemblée plénière pour examen et approbation.

15.0 BRIEFING SUR LE THÈME DE LA 50^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.

Le Comité exécutif souhaite informer la session de l'Assemblée plénière que le thème de la 50^e Assemblée plénière est « **Célébrer une**

nouvelle ère de démocratie vers la consolidation des voix vibrantes des parlementaires de la SADC ». Le thème a été élaboré à la suite d'un examen et d'une synthèse des diverses soumissions reçues des parlements nationaux, conformément à une demande de la Secrétaire générale. L'objectif de ce thème est de célébrer les diverses réalisations accomplies par le Forum parlementaire de la SADC depuis sa création et de commémorer la décision historique du 41^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC d'approuver la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement régional de la SADC. L'Assemblée plénière est ainsi exhortée à participer activement aux délibérations guidées par le thème.

16.0 INVITATION DE L'INVITÉ D'HONNEUR

L'Assemblée plénière est invitée à se joindre au Comité exécutif afin d'exprimer sa profonde gratitude au Premier ministre du Royaume du Lesotho, S.E., Rt. Hon. Moeketsi Majoro, pour avoir accepté d'être l'invité d'honneur et d'ouvrir officiellement la 50^e session de l'Assemblée plénière. Le Comité exécutif remercie également le Président de l'Assemblée nationale du Lesotho, Hon. Sefhiri Enock Motanyane, pour avoir facilité la présence du Premier ministre et pour les excellentes dispositions logistiques prises.

17.0 TEMPS À ALLOUER AUX MEMBRES POUR INTERVENIR AU COURS DU DÉBAT

17.1 Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que, conformément à l'article 33, paragraphe 3 du Règlement intérieur, le Comité exécutif a décidé de modifier comme suit les temps de parole afin d'optimiser le temps en vue des réunions virtuelles :

- a. Chaque membre pourra s'exprimer pendant 4 minutes au lieu des 5 minutes habituelles ;
- b. Les auteurs des motions disposeront d'un maximum de 10 minutes pour déposer leurs motions et de 5 minutes supplémentaires pour conclure après le débat ;
- c. Une exception est accordée à la loi type de la SADC sur les VBG et au rapport du Comité exécutif, y compris le rapport du trésorier. La loi type et les rapports du Comité exécutif devraient bénéficier de 25 à 30 minutes pour leur présentation et de 15 à 20 minutes pour répondre après le débat, compte tenu de l'importance de ces documents ;
- d. Les observateurs invités, s'ils ont la possibilité de s'adresser à la plénière conformément à l'article 44, paragraphe 5, se verront accorder un maximum de 5 minutes ; et,

- e. Les présidents ou chefs de délégation d'un membre du Parlement, s'ils ont la possibilité de faire une déclaration conformément à l'article 45, se verront accorder un maximum de 7 minutes.

17.2 La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

18.0 MISE À JOUR SUR LA CRÉATION DE LA FIDUCIE

Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que le projet d'accord de fiducie a été approuvé par le Comité exécutif avec des modifications. Le projet d'accord de fiducie sera présenté à l'Assemblée plénière pour examen et approbation. Le Comité exécutif tient à souligner que, bien que la fiducie soit domiciliée en Namibie, il s'agit à toutes fins utiles d'une initiative régionale qui devrait être soutenue et détenue par tous les parlements membres. À cet égard, tous les parlements membres auront leur mot à dire dans la nomination des administrateurs, étant donné que le Forum est le fondateur de la fiducie. En outre, tous les parlements membres sont censés contribuer à la contribution initiale du capital de démarrage. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

19.0 MISE À JOUR SUR LE PARLEMENT PANAFRICAIN

19.1 L'Assemblée plénière peut se rappeler que la session électorale du parlement panafricain (PAP) s'est tenue au mois de mai 2021 à Midrand, en Afrique du Sud, et a échoué suite à des désaccords dans l'interprétation du principe de rotation au niveau de la présidence. L'Assemblée régionale d'Afrique australe a clairement indiqué que le principe de rotation géographique est une pratique établie au sein de l'Union africaine et du PAP, que ce dernier devrait être disposé à respecter. À cet égard, le Caucus de la région Sud a mené une campagne sans relâche pour s'assurer que le PAP se conforme aux décisions de l'UA et à ses propres déclarations sur la rotation des postes, en particulier la présidence. La campagne visait également à mobiliser un soutien pour le candidat de la région d'Afrique australe, l'honorable Chief Fortune Zephaniah Charumbira.

19.2 Le Comité exécutif a le plaisir d'informer l'Assemblée plénière que l'offensive diplomatique a abouti à l'approbation du principe de rotation à la fois par le Comité des représentants permanents et par le Conseil exécutif, comme le préconise le Conseiller juridique de l'UA.

Le Conseil exécutif a également décidé que la session électorale se tiendrait dans les locaux du PAP à Midrand, en Afrique du Sud, et que seules les régions n'ayant pas encore présenté de candidat au poste de

Président seraient autorisées à le faire. Cela signifie que seules les régions du Sud et du Nord pourront présenter des candidats lors de la session électorale qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Cependant, la région du Nord a déjà indiqué qu'elle ne présenterait pas de candidat, ce qui ouvre la voie à l'ascension de l'honorable Chief Charumbira.

- 19.3** À cet égard, le Comité exécutif implore l'Assemblée plénière de soutenir la candidature de l'honorable Chief Charumbira et de continuer à faire pression sur les autres régions afin d'obtenir leur soutien avant la session électorale qui sera présidée par le président de la Commission de l'Union africaine.

**L'honorable Président Christophe MBOSO N'kodia Pwanga
PRÉSIDENT**

DATE :

**Mme Boemo Sekgoma
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

DATE :
